



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE DU  
CONSEIL GÉNÉRAL**

**DU 4 MAI 2021 – DE 20H00 À 21h03**

à la salle polyvalente, à la route des Monts 14

**PRÉSIDENCE**

Monsieur Hugues BOSSON (PLR), Doyen d'âge (point 1)  
Monsieur Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s), Président (dès le point 7)

**BUREAU**

**PROVISOIRE**

Madame Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)  
Madame Sophie MOURA (PLR)  
Monsieur Yves PASQUIER (PDC)  
Monsieur Louis PITTET (UDC)

**ÉLU**

Monsieur Christophe BIERI (UDC)  
Madame Sophie MOURA (PLR)  
Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)  
Monsieur Christian UNGERSBÖCK (PDC)

**PRÉSENTS**

Mesdames et Messieurs  
Michaël ANDREY (PDC) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)  
– Thomas BOSSON (PLR) – Maxime CHARRIÈRE (PLR) – Françoise CRAUSAZ  
(PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph  
FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Romain GLASSON (PLR) –  
Dominique MAGLI (PDC) – Eric MAGNIN (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s  
et Indépendant.e.s) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et  
Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) –  
Cédric PALLI (PLR) – Marc-Antoine PITTET (UDC) – Jacques POLLET (PDC) –  
Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-  
MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR) – Jean-  
Pierre VALLÉLIAN (PLR)

**TOTAL**

**30 présents – 0 excusé, soit une majorité absolue de 15**

**CONSEIL COMMUNAL**

Madame Catherine BEAUD, Syndique – Monsieur Antonin CHARRIÈRE, Vice-  
Syndic – Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame  
Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Wolfram  
SCHUWEY

**SECRÉTAIRE**

Madame Diana SANTOS

**RÉDACTION DU PV**

Monsieur Hugo DELABAYS

**HUISSIER**

Monsieur Philippe SAVARY

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE – DISCOURS INAUGURAL DU DOYEN D'ÂGE**

---

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, ouvre la séance en prononçant le discours inaugural :

*« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, chers collègues, Madame la secrétaire communale, Monsieur le secrétaire au procès-verbal, Monsieur le caissier communal, Monsieur l'huissier, Mesdames et Messieurs les citoyennes et citoyens présents, je vous salue toutes et tous, bien cordialement, pour cette séance constitutive du Conseil général de Riaz. J'adresse un chaleureux merci à celles et ceux qui ont contribué à sa préparation.*

*Si l'on m'a désigné pour m'adresser à vous ce soir, ce n'est pas pour mes talents d'orateur, mais l'usage veut que cette tâche revienne au Doyen d'âge.*

*Si je suis donc le plus ancien de notre assemblée, c'est certainement bien sûr, parce que vous êtes très jeune. Je vous remercie de me faire l'honneur de vous adresser ces quelques mots. Cette situation me fait penser à une expression que j'aime beaucoup : « c'est une mémoire vivante ». Ce n'est pas encore mon cas, mais j'espère vivement devenir assez vieux pour que l'on m'attribue cette qualification.*

*Le passé nous accompagne et nous est nécessaire. Nous le transmettons inconsciemment par nos gènes et l'éducation que nous donnons à nos enfants. Même dilué, il reste très important et influence notre vision du futur. Cet acquis du passé nous rassure pour affronter l'avenir, car l'homme (l'humain) a toujours eu un peu peur de l'inconnu. Le présent est éphémère, il nous échappe constamment.*

*C'est donc bien l'avenir qui nous préoccupe, et plus particulièrement l'avenir de notre commune. Un avenir que nous devons prévoir, supposer, avec le plus de clairvoyance possible. Nous avons été élus, choisis par les citoyens de Riaz pour les représenter. Cela ne veut pas dire que nous les remplaçons. Nous devons être à l'écoute de leurs problèmes, de leurs demandes et veiller à entretenir une communication mutuelle. Nous devons surtout, avec la nouvelle formule d'un conseil général, percevoir les souhaits et les désirs de nos concitoyens. Nous devons faire mentir la citation de Paul Valéry qui disait : « La politique c'est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde ».*

*Nous allons tous ensemble, membres du Conseil communal et membres du Conseil général, avoir la rude tâche de mener à bien les affaires communales.*

*Nos affiliations et nos sympathies à des orientations politiques ne doivent pas être une rivalité, mais une émulation pour un foisonnement d'idées. Ainsi, nous aurons une vision très représentative de l'ensemble de la population. Nous allons devoir prendre des décisions, faire des choix, confronter nos convictions. Nous devons être unis et solidaires et penser en priorité au bien-être de nos habitants et garder un village où il fait bon vivre. Nous devons, certes avec des personnalités et des appréciations différentes, tous regarder dans la même direction. Nous pourrons, j'en suis sûr, trouver les compromis nécessaires pour une cohésion et une entente au sein de notre collège. Nous devons épauler notre Conseil communal et l'aider dans ses choix pour une bonne gestion de notre commune. Nous devons aussi être vigilants à maintenir une situation financière saine avec des charges d'impôts raisonnables pour nos concitoyens.*

*Tout ne sera pas facile et nous ne ferons pas tout juste, nous serons certainement quelques fois déçus. Nous serons soumis à des critiques, mais avec détermination, nous remplirons nos obligations avec la conviction d'être au plus près de notre conscience et de respecter le serment que nous avons fait le 23 avril dernier.*

*Nous devons pour ce quinquennat poursuivre tout le travail accompli par nos prédécesseurs. A noter la très belle réalisation des nouvelles écoles. Continuer le projet de revaloriser l'âme du village, améliorer la mobilité douce, faire vivre ensemble les générations. Nous devons soutenir les sociétés, la jeunesse, le sport, les*

loisirs et la culture. Nous devons aussi encourager et valoriser les entreprises locales. Nous devons veiller à préserver l'environnement ainsi que notre patrimoine.

Comme vous le savez, je suis Président de la commission Bourgeoisie. Je profite de ce temps de parole pour vous en parler, car elle est étroitement liée et impliquée dans le développement de notre commune. La Bourgeoisie de Riaz est désormais composée d'une grande diversité de citoyennes et citoyens qui comptent des personnes naturalisées. Elle n'est plus l'exclusivité de vieilles familles originaires de Riaz. La Bourgeoisie ne peut que décider de l'affectation de ses biens. L'usufruit de ses biens profite à tous les citoyennes et citoyens de Riaz.

Nous avons élaboré en accord avec les autorités communales le projet de la rénovation et de la transformation de l'Aigle-Noir. Nous avons créé une nouvelle Banque Raiffeisen, une crèche et 7 appartements. Nous allons poursuivre cette excellente collaboration afin de réaliser des projets qui soient d'utilité publique pour notre commune.

Il y a un peu plus de 50 ans, Riaz comptait environ 700 habitants. C'était une population majoritairement rurale. L'hôpital qui possédait son jardin potager et une porcherie était un peu la carte de visite de notre village. Il y avait quelques artisans dont un menuisier qui faisait des cercueils et un cordonnier. Nous allions acheter du lait à la laiterie avec un bidon. Le piqueur (l'employé communal) mettait de l'huile de vidange sur les chemins pour neutraliser la poussière. Les paysans demandaient à Monsieur le curé l'autorisation de fêter le dimanche et de ne pas assister aux vêpres.

Cette parenthèse pour vous dire l'évolution rapide subie en si peu de temps. Aujourd'hui Riaz compte 2855 âmes dont 15% provenant d'autres pays avec des cultures et des coutumes différentes. La commune emploie environ 15 personnes et prévoit pour 2021 un budget de près de CHF 11'600'000.00. Cette évolution ne ralentira pas et s'accroîtra encore dans les années à venir. C'est donc un défi pour nous tous d'imaginer le futur, et d'anticiper les besoins, les désirs des nouvelles générations.

Bien sûr, nous n'allons pas renverser des montagnes, mais nous pourrions faire naître des projets, des concepts qui perdureront et seront repris par nos successeurs.

Nous sommes de passage, nous avons juste un mandat limité. Mais nous pouvons laisser des traces. Et j'espère qu'au terme de ces cinq ans, à l'image des skieurs qui dévalent une belle pente de poudreuse, nous pourrions comme eux, nous retourner et être contents d'avoir laissé de belles traces.

Merci de votre attention. »

[Applaudissements]

« Je vous communique maintenant quelques informations générales :

Le 7 mars dernier, Mesdames Catherine Beaud, Sylvie Bosson, Anne Favre-Morand et Sabine Guillet ainsi que Monsieur Antonin Charrière, candidates et candidats au Conseil général, ont préalablement été élus au Conseil communal, ce qui entraîne de fait l'annulation de leur élection au Conseil général, conformément à l'article 28 alinéa 2 de la loi sur les communes. En application de l'article 77 de la loi sur l'exercice des droits politiques, les premiers des viennent-ensuite sur les listes des partis concernés ont été proclamés élus par le bureau électoral, à savoir Mesdames Françoise Crausaz, Amélie Gapany et Marilda da Silva ainsi que Monsieur Christian Ungersböck et moi-même.

Lors de l'élection complémentaire du 2 mai dernier, Monsieur Jean-Daniel Bosson, candidat au Conseil général, a été élu au Conseil communal. Je le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle activité.

*Selon l'article précité de la loi sur l'exercice des droits politiques, la personne première des viennent-ensuite de la liste concernée est proclamée élue par le Conseil communal. Hier lors de sa séance hebdomadaire, le Conseil communal a proclamé élue Madame Joséphine Uldry qui a été assermentée aujourd'hui. Je la félicite et lui souhaite la bienvenue au sein du Législatif.*

*Les 30 membres du Conseil général sont issus des partis politiques suivants : 11 du PLR, 10 du PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, 5 du PDC et 4 de l'UDC. Après discussions entre eux et conformément à l'article 26 du règlement du Conseil général, les partis ont constitué les 4 groupes officiels suivants :*

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| • PLR                             | 11 membres |
| • PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s | 10 membres |
| • PDC                             | 5 membres  |
| • UDC                             | 4 membres  |

*Vous avez été valablement convoqués à cette séance constitutive par lettre adressée le 15 avril 2021, soit dans le délai fixé par la loi sur les communes. »*

M. Hugues Bosson, Doyen d'âge cède ensuite la parole à Madame Diana Santos, Secrétaire communale, pour l'appel nominal. Il prie chaque membre de se lever à l'appel de son nom.

## APPEL

---

Madame Diana Santos, Secrétaire communale procède à l'appel nominal.

Le résultat est le suivant :

|                         |           |
|-------------------------|-----------|
| <b>membres présents</b> | <b>30</b> |
| <b>membre excusé</b>    | <b>0</b>  |
| <b>majorité absolue</b> | <b>16</b> |

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à prendre des décisions.

Il précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Il prie les intervenants d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il précise que Monsieur Philippe Savary, huissier, désinfectera les microphones après chaque utilisation. Il remercie les membres présents de bien lever la main avec leur choix lors des votes afin d'avoir un comptage précis.

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, rappelle aux membres qu'une notice d'explications concernant les mesures sanitaires à respecter avant, pendant et après la séance du Conseil général leur a été adressée. Il rappelle que le port du masque est obligatoire durant toute la séance, y compris lors des interventions.

## ORDRE DU JOUR

---

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, précise que l'ordre du jour de cette séance constitutive est celui qui figure dans la convocation adressée à chaque membre et publiée sur le site internet communal ainsi que dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 23 avril 2021. Il a été établi par le Conseil communal et validé lors de la réunion préparatoire du 13 avril 2021 entre les représentants des partis, une délégation du Conseil communal et du Doyen d'âge. Chacun en ayant ainsi déjà pris connaissance, il n'en sera pas donné lecture.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance constitutive – discours inaugural du Doyen d'âge
2. Désignation des quatre scrutateurs et scrutatrices du Bureau provisoire
3. Election du/de la président/e du Conseil général pour la période de douze mois
4. Election du/de la vice-président/e du Conseil général pour la période de douze mois
5. Election de quatre scrutateurs et scrutatrices pour la durée de la législature
6. Election de quatre scrutateurs-suppléants et scrutatrices-suppléantes
7. Allocution du/de la président/e élu/e
8. Allocution du syndic, de la syndique ou de la Doyenne d'âge du Conseil communal
9. Election des membres de la commission financière
10. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
11. Election des membres de la commission des naturalisations
12. Election des membres de la commission de la culture, des sports et des générations
13. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour procéder à des transactions immobilières ne dépassant pas le montant de CHF 50'000.00 jusqu'au 31 décembre 2021
14. Divers

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des remarques ou des questions d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, il le soumet au vote, tel que proposé, en rappelant que chaque membre du Conseil général dispose de trois cartes de couleur pour les votes à main levée, à savoir la carte verte pour le OUI, la carte rouge pour le NON et la carte blanche pour l'ABSTENTION.

## VOTE

Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité, soit par 30 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour proposé étant accepté, Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, passe au deuxième point.

## 2 DÉSIGNATION DES QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES DU BUREAU PROVISOIRE

Conformément à l'article 30 de la loi sur les communes (LCo), M. Hugues Bosson, Doyen d'âge, procède à la nomination de 4 scrutateurs pour la première partie de cette séance. Il désigne les personnes suivantes comme membres du Bureau provisoire, à savoir :

- Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
- Madame Sophie Moura (PLR)
- Monsieur Yves Pasquier (PDC)
- Monsieur Louis Pittet (UDC)

et les prie de venir prendre place à la table du Bureau.

Ces scrutateurs vont, conformément à la loi, fonctionner pour l'élection à la présidence et à la vice-présidence du Conseil général pour la première année ainsi que pour l'élection des 4 scrutateurs et 4 scrutateurs-suppléants pour la durée de la législature.

Avant de poursuivre, Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, communique l'information suivante qui concerne toutes les élections à l'ordre du jour de la présente séance :

« Le 1<sup>er</sup> juillet 2015 sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions concernant le mode d'élection au sein des législatifs. Alors qu'auparavant elles devaient avoir lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des suffrages valables au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au 2<sup>ème</sup> tour, dorénavant, si ce procédé reste applicable, une nouvelle clause de l'article 46 de la loi sur les communes permet d'éviter le scrutin de liste lorsque le nombre de personnes candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir : dans ce cas, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que le scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Cette nouvelle manière de procéder simplifie grandement le déroulement des opérations étant donné que les partis politiques se sont mis d'accord préalablement à la désignation de leurs candidats, sur la répartition des sièges entre les groupes. Je rappelle aussi à l'intention des nouveaux membres, que lorsque le Conseil général procède à des élections parmi ses membres, le principe de la récusation ne s'applique pas, conformément à l'article 74 alinéa 2 du règlement du Conseil général. »

### 3 ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT/E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS

---

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, passe ensuite à l'élection de la Présidente ou du Président pour la première année. Je vous informe que les groupes se sont concertés et ont décidé le tournus suivant pour les présidences durant la législature 2021 – 2026 :

- 2021-2022 groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
- 2022-2023 groupe PLR
- 2023-2024 groupe PDC
- 2024-2025 groupe UDC
- 2025-2026 groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s

Chaque année, la vice-présidence revient au groupe qui assume la présidence l'année suivante.

Concernant la candidature à la présidence durant les 12 prochains mois, soit jusqu'en avril 2022, Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, passe la parole à Madame Isabelle Monney-Savary, pour le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, afin de présenter son candidat.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary intervient en ces termes :

« Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Pour la présidence 2021-2022 du Conseil général de Riaz, le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s a l'honneur de présenter M. Frédéric Blanc, 39 ans, marié et papa de deux enfants : Maxime 8 ans et Marylou 5 ans. Il est originaire d'Estavannens et habite Riaz depuis 2007. Il partage son temps entre son travail d'ingénieur HES en électronique et des moments avec sa famille comme les voyages qu'il affectionne particulièrement. Il a bien d'autres hobbies et durant son temps libre il aime jouer au hockey. C'est également un collectionneur de vinyles et un passionné de musique. Frédéric Blanc s'investit à fond dans son mandat de Conseiller général depuis 2016. Il a d'ailleurs brillamment été réélu en 2021. C'est une personne active, investie, motivée et très compétente. Il a su mener d'une main de maître la présidence de la nouvelle commission formée par le Conseil général soit la commission sports, culture et générations alors que la tâche n'était pas initialement des plus faciles. Il a d'ailleurs fait partie de beaucoup d'autres comités comme la société de tir, la société de jeunesse dont l'organisation de ses rencontres dans son coin d'origine

*Estavannens ainsi qu'entraîneur de son sport favori, le hockey. En tant que président, il va prendre à cœur ses responsabilités et mettre tout en œuvre pour donner satisfaction à chacun. »*

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, remercie Madame Isabelle Monney-Savary et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Monsieur Frédéric Blanc (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)  
Président pour la première année de la législature 2021-2026**

Monsieur Frédéric Blanc est applaudi par l'assemblée et félicité par Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge. Il reçoit un cadeau.

---

**4 ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT/E DU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS**

Pour l'élection à la vice-présidence durant la même période, Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, passe la parole à Monsieur Romain Glasson, du groupe PLR, pour la présentation de son candidat.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson intervient en ces termes :

*« Merci Monsieur le Conseiller général. Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues du Conseil général,*

*Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter pour la vice-présidence Monsieur Jean-Pierre Vallélian qui a été élu le 7 mars dernier pour un premier mandat au sein de ce Conseil général. Monsieur Jean-Pierre Vallélian est un jeune retraité mais très actif encore. Il pratique énormément d'activités sportives au sein de diverses sociétés du village. Il a déjà exercé des activités au sein de l'Exécutif communal durant les périodes 1998 à 2001 et 2006 à 2012 où il a occupé différents mandats et également la syndication du village. Monsieur Jean-Pierre Vallélian s'est présenté avec beaucoup d'envie et de plaisir à occuper cette fonction de vice-président lors de la période 2022-2023. Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre accord concernant cette proposition. »*

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, remercie Monsieur Romain Glasson et demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Monsieur Jean-Pierre Vallélian (PLR)  
Vice-Président pour la première année de la législature 2021-2026**

Monsieur Jean-Pierre Vallélian est applaudi par l'assemblée et félicité par Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge. Il reçoit un cadeau.

---

**5 ÉLECTION DE QUATRE SCRUTATEURS ET SCRUTATRICES POUR LA DURÉE DE LA LÉGISLATURE**

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, informe l'assemblée que les partis politiques se sont également concertés quant au nombre de scrutateurs. Ils l'ont maintenu à 4, soit 1 pour le groupe PLR, 1 pour le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, 1 pour le groupe PDC et 1 pour le groupe UDC. Pour information, cette proposition de 4 scrutateurs est conforme à l'art. 16 du règlement du Conseil général qui en prévoit au minimum 1 par groupe.

Il énonce par ordre alphabétique les 4 candidatures annoncées par les groupes, conformément à l'article 9a du règlement d'exécution de la loi sur les communes :

- Monsieur Christophe Bieri (groupe UDC)
- Madame Sophie Moura (groupe PLR)
- Madame Cindy Murith (groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
- Monsieur Christian Ungersböck (groupe PDC)

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Sophie Moura et Cindy Murith  
Messieurs Christophe Bieri et Christian Ungersböck  
scrutatrices et scrutateurs pour la durée de la législature**

[Applaudissements]

## **6 ÉLECTION DE QUATRE SCRULATEURS-SUPPLÉANTS ET SCRUTATRICES-SUPPLÉANTES**

---

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, précise que pour l'élection des suppléants, les partis politiques proposent les personnes suivantes :

- Monsieur Dominique Magli (groupe PDC)
- Monsieur Eric Magnin (groupe PLR)
- Monsieur Pierre Mauron (groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
- Monsieur Marc-Antoine Pittet (groupe UDC)

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, demande s'il existe une autre candidature ou si le scrutin de liste est requis. Tel n'étant pas le cas, il proclame

***Messieurs Dominique Magli, Eric Magnin, Pierre Mauron et Marc-Antoine Pittet  
scrutateurs suppléants pour la durée de la législature.***

[Applaudissements]

Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge, déclare que cette première partie de la séance constitutive du Conseil général est terminée. Pour la suite des débats, il cède la place à Monsieur Frédéric Blanc, Président élu pour les 12 premiers mois de la législature. Il prie Monsieur le Vice-Président ainsi que Mesdames et Messieurs les scrutateurs nouvellement élus de prendre place à la table prévue pour les membres du Bureau du Conseil général.

Monsieur Frédéric Blanc, Président, s'exprime en ces termes :

*« Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration communale, Monsieur l'Huissier, Mesdames et Messieurs,*

*J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur Hugues Bosson, Doyen d'âge de cette assemblée, pour la bonne conduite de cette première partie de séance.*

*Je tiens à vous remercier, vous chères et chers collègues, pour la confiance que vous venez de me témoigner en m'élisant à la présidence du Conseil général en ce début de nouvelle législature. Je tiens également à féliciter notre nouveau Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre Vallélian, pour son élection. Nous avons la chance d'avoir dans nos rangs un ancien Syndic et pouvoir ainsi profiter de son expérience.*

*Lors de notre assermentation, le 23 avril dernier, notre cher Préfet a souligné la défense du bien commun. Ce bien commun doit être notre fil rouge pour toutes les décisions que nous allons devoir prendre, autant en plénum qu'en séance de commission ou de groupe. Ce bien commun, nous allons devoir le trouver dans les sujets les plus sensibles, comme par exemple dans les aménagements liés à ValTraLoc ou dans la gestion financière du ménage communal. Mais également dans des sujets tout aussi importants, comme l'économie durable, la protection de l'environnement, les écoles ou la sécurité routière.*

*Nous aurons aussi très certainement des décisions à prendre liées à la sortie de crise de la COVID. La désorganisation de la vie professionnelle et familiale a été pénible de par son ampleur et sa durée. Mais nous n'avons pas tous été affectés de la même manière. L'impact social commence à se faire sentir mais il faudra plus qu'une législature pour en mesurer tous ses impacts. A nous de faire en sorte, à notre échelle, en qualité de conseillers généraux, que ces impacts soient minimisés pour nos habitants.*

*Cette célèbre citation est malheureusement on ne peut plus d'actualité : « On mesure la grandeur d'une nation à la façon dont elle traite ses membres les plus faibles ». Elle avait déjà été citée par notre ancien conseiller Monsieur Joseph Mauron en ouverture de législature 2016 et elle continuera à devoir être utilisée tant que des citoyens de notre pays, de canton, de notre commune seront dans le besoin.*

*Car oui, on ne les voit pas beaucoup, on ne les entend pas beaucoup, on les appelle les « working poor », les travailleurs pauvres, qui malgré un emploi, n'arrivent pas à joindre les 2 bouts. Mais ce sont des citoyens de Riaz comme vous et moi et nous nous devons de les entendre.*

*Pour en revenir à ce bien commun, il est clair que chaque sensibilité politique aura sa propre vision et voudra la défendre. Ce n'est un secret pour personne, notre commune est très politisée. La campagne 2021 qui s'est achevée ce dimanche n'en est qu'un exemple. Mais au-delà des luttes partisans, c'est aujourd'hui, lors de notre constitution, que nous devons nous poser cette question : « Qu'est-ce que je peux amener à la communauté ? ».*

*Vous représentez chacune et chacun près de 100 habitants, 100 voix. Vous avez, chers collègues, tous les outils nécessaires, chacun ayant une portée et un but bien précis. A vous de les utiliser à bon escient pour faire entendre ces voix. La démocratie est un exercice d'équilibre qui doit donner à chacun la possibilité de se faire entendre, mais qui demande surtout de la tolérance et de l'écoute, pour que chaque membre de ce conseil puisse être libre dans ses choix.*

*Certains d'entre vous ont déjà exercé ce rôle de conseiller général. Certains autres sont des novices et s'interrogent peut-être à quoi ils seront confrontés durant ces 5 prochaines années. Mais contrairement à 2016, nous connaissons les recettes du succès, qui commence par une bonne collaboration entre le Législatif*

*et l'exécutif. Et dans ce sens je compte sur les 9 membres du Conseil général réélus pour guider nos nouveaux collègues dans cet apprentissage.*

*Pour que ces décisions citoyennes ne soient pas une somme d'impulsions sans effet ou chaotiques, il faut un travail en amont intense et sérieux.*

*A toutes et à tous, merci de votre attention et maintenant mettons-nous au travail. »*

*[Applaudissements]*

## **8 ALLOCUTION DE LA SYNDIQUE OU DE LA DOYENNE D'ÂGE DU CONSEIL COMMUNAL**

---

Au nom du Conseil communal, Madame la Syndique prononce son discours d'ouverture de législature, en ces termes :

*« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

*C'est avec beaucoup de plaisir et d'humilité que j'ai le plaisir de vous saluer.*

*Après les élections du 7 mars et du 2 mai dernier ainsi que votre assermentation par le Préfet de la Gruyère et/ou le Lieutenant de préfet, cette séance de constitution représente indéniablement le point de départ de la nouvelle législature.*

*Alors que pour certains - 9 rescapés ou disons plutôt motivés - cette fonction représente la continuation d'un engagement depuis quelques années maintenant. La majorité d'entre vous découvre aujourd'hui la réalité politique dans un législatif communal. Bien évidemment, nous leur souhaitons une cordiale bienvenue et plein de satisfaction dans cette nouvelle mission.*

*Il serait prématuré de vous présenter aujourd'hui dans le détail les enjeux et défis que nous traiterons au cours des cinq années à venir. Cela dit, plusieurs objets majeurs sont d'ores et déjà connus, notamment dans les domaines suivants :*

- Au niveau de l'administration : l'organisation du plan de classement et de l'archivage, ainsi que la digitalisation.*
- Au niveau des finances : la mise en œuvre de MCH2 incluant principalement, dans les premières tâches, la mise à jour du plan comptable et la réévaluation du patrimoine financier et administratif.*
- Au niveau de l'aménagement : le développement du quartier de Champy Sud, la transformation du bâtiment de la Raiffeisen, la finalisation du site scolaire avec l'ouverture de l'AES à l'automne 2021 et la démolition du bâtiment route des Monts 6 pour la sécurisation du chemin des écoliers.*
- Au niveau des projets routiers : la réalisation de la traversée de la localité, plus connue sous l'abréviation VALTRALOC et la réalisation de la zone 30 "rue de Saletta".*
- Au niveau de l'environnement : l'assainissement du ruisseau de l'Etrey et le label cité de l'énergie.*

*Face à de tels défis et compte tenu de la capacité financière de notre commune, nous devons sans doute opérer des choix et fixer des priorités. La gestion financière et le contrôle de l'endettement constitueront ainsi un souci permanent du Conseil communal, dans le respect de l'adage "gouverner c'est prévoir".*

*Au-delà des aspects présentés ci-dessus, notre vision politique passera aussi par la mise en avant du "vivre ensemble", de la cohésion sociale et du développement durable, thèmes d'actualité aujourd'hui.*

*De notre côté, la constitution du Conseil communal s'est passée de manière constructive et à satisfaction de tous les Conseillers. La répartition et la composition des dicastères s'est faite dans une franche harmonie et le respect de tous. Chaque membre du Conseil communal a tenu à favoriser l'intérêt de la Commune et de*

ses habitants avant tout. Ces signes sont réjouissants et de bon augure pour la période législative qui commence. Aussi, nous avons le plaisir de vous présenter la répartition des dicastères retenue à la suite de la séance d'hier soir :

- En tant que syndique, mon dicastère se compose de : Autorités et gouvernance (archives et informatique y compris) – Bourgeoisie - Finances - Economie et tourisme
- Monsieur Antonin Charrière a été élu vice-syndic et s'occupera de la Santé, des Affaires sociales et du Personnel (RH)
- Madame Sylvie Bosson conserve son dicastère composé des Routes - Transports et mobilité - Voirie et Cimetière
- Monsieur Wolfram Schuwey également avec le dicastère de l'Aménagement du territoire et urbanisme – Constructions - Agriculture et parcs communaux
- Madame Anne Favre-Morand a repris le dicastère comprenant l'Ecole et formations (y compris AES) - Sport, culture et loisirs
- Madame Sabine Guillet a, quant à elle, repris le dicastère de l'Environnement – Eau - Energie et développement durable
- Et pour finir, Monsieur Jean-Daniel Bosson s'occupera du dicastère comprenant les Bâtiments communaux – Forêts - Sécurité publique – Feu - Affaires militaires et protection civile.

Enfin, je terminerai cette allocution par quelques mots sur l'importance de la communication. En effet, lors de la précédente législature, il nous a souvent été reproché de ne pas assez communiquer. Il est donc primordial pour nous, comme pour vous, de prendre note de ces remarques et de combler ce déficit. Nous sommes convaincus que c'est par le dialogue que des solutions feront jour.

Au nom du Conseil communal, je tiens, une nouvelle fois, à vous remercier pour votre engagement et la collaboration qui fera de nous tous de vrais partenaires. En effet, sachons établir des relations fiables dans le respect et la confiance mutuelle et garder à l'esprit que nous sommes tous là pour servir l'intérêt public. Je vous remercie de votre attention. »

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et poursuit avec les élections des membres des diverses commissions, en appliquant les mêmes règles que pour l'élection des membres du bureau. Il rappelle que l'organisation interne des commissions sera fixée lors de leur propre séance de constitution.

## 9 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

---

Concernant l'élection de la commission financière, Monsieur le Président rappelle que le Conseil général doit nommer, en son sein, au minimum cinq membres. Durant la précédente législature, cette commission était composée de cinq membres.

Les groupes, tenant compte de la nouvelle représentation des partis politiques au sein du Législatif, se sont mis d'accord et proposent de fixer à sept le nombre des représentants du Conseil général. Ainsi, une commission de sept membres du Conseil général sera composée de :

- 2 PLR
- 2 PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
- 2 PDC
- 1 UDC

M. le Président ouvre la discussion sur la composition de la commission financière et passe la parole aux représentants des groupes en commençant par le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour la commission financière, nous avons le plaisir de vous présenter deux candidats. La première est Madame Amélie Gapany qui a déjà siégé lors de la dernière législature au sein de la commission financière. Elle effectue son deuxième mandat. Amélie est de formation analyste de crédit entreprise au sein d'un établissement bancaire et elle se réjouit déjà de poursuivre ce mandat au sein de cette commission.*

*Le deuxième candidat, il s'agit de Monsieur Thomas Bosson. Monsieur Thomas Bosson a été élu le 7 mars pour un premier mandat. Thomas est un enfant de Riaz, il est instituteur ici à l'école dans le cercle scolaire de Riaz. Voilà pour les deux candidats du PLR. »*

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Monsieur Pierre Mauron s'exprime en ces termes :

*« Pour le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, j'ai le plaisir de présenter Isabelle Monney-Savary et Marilda Martins. Ce sont deux nouvelles élues pour la législature. Elles sont les deux dans le domaine des finances dans le monde professionnel actuel et, j'en suis sûr, feront d'excellentes membres de cette commission. »*

Au nom du groupe PDC, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe PDC, nous avons aussi deux membres. Yves Pasquier qui était déjà membre de l'ancienne commission financière et moi-même, Jacques Pollet. Il s'agit de deux membres qui connaissent bien le monde de la finance étant donné qu'ils côtoient depuis longtemps ce monde-là. »*

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe UDC, nous vous proposons la personne de Monsieur Louis Pittet qui poursuit un deuxième mandat au sein du Conseil général. C'est un agriculteur du village. »*

M. le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

|                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>VOTE</b>                                                                                                                 |
| Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le nombre de sept membres de la commission financière. |

Les partis politiques ont annoncé les sept candidatures suivantes :

1. Monsieur Thomas Bosson (PLR)
2. Madame Marilda da Silva Martins (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
3. Madame Amélie Gapany (PLR)
4. Madame Isabelle Monney-Savary (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
5. Monsieur Yves Pasquier (PDC)
6. Monsieur Louis Pittet (UDC)
7. Monsieur Jacques Pollet (PDC)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Marilda da Silva Martins, Amélie Gapany et Isabelle Monney-Savary  
Messieurs Thomas Bosson, Yves Pasquier, Jacques Pollet et Louis Pittet  
membres de la commission financière pour la durée de la législature.**

[Applaudissements]

## 10 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

---

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

*L'article 36 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) prévoit que cette commission soit composée d'au moins 5 membres dont la majorité est désignée par le Législatif. Il ressort du libellé de cet article que les personnes élues par le Conseil général ne doivent pas obligatoirement en être membres. Quant à l'article 15 alinéa 2 du règlement du Conseil général, il prévoit que celui-ci élit ses représentants, qui seront au minimum 5. Durant la législature 2016 – 2021, la commission d'aménagement et de l'énergie était composée de 5 conseillers généraux, les représentants du Conseil communal et du service technique participaient aux séances avec voix consultative. Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature et de respecter la force électorale définie par les résultats des élections du 7 mars dernier. Ainsi, une commission de 5 membres du Conseil général sera composée de :*

- 2 PLR
- 1 PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
- 1 PDC
- 1 UDC»

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

« *Merci Monsieur le Président. Pour la commission de l'aménagement et de l'énergie. Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter d'abord Monsieur Eric Magnin. Eric débute son deuxième mandat de Conseiller général ce soir. Il est de formation ingénieur HES en énergie électrique. A ses côtés, nous vous proposons également Monsieur Cédric Palli. Monsieur Palli débute son premier mandat de Conseiller général. Il a une formation d'agent principal dans une compagnie d'assurance à Bulle.* »

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

« *Pour le parti PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, nous avons le plaisir de vous présenter Monsieur Didier Barmettler qui va effectuer son premier mandat au Conseil général dans la commission d'aménagement et de l'énergie.* »

Au nom du groupe PDC, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe PDC/Le Centre nous vous présentons Monsieur Dominique Magli qui était déjà membre de la commission et était l'ancien président de cette même commission. »*

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe UDC, nous vous proposons Monsieur Ralph Frossard. Père de deux enfants, il fait son premier mandat au sein du Conseil général. »*

M. le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

#### VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le nombre de cinq membres pour la commission d'aménagement et de l'énergie.

Pour l'élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie, les partis politiques ont soumis les propositions suivantes :

1. Monsieur Didier Barmettler (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
2. Monsieur Ralph Frossard (UDC)
3. Monsieur Dominique Magli (PDC)
4. Monsieur Eric Magnin (PLR)
5. Monsieur Cédric Palli (PLR)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

**Messieurs Didier Barmettler, Ralph Frossard, Dominique Magli, Eric Magnin et Cédric Palli, membres de la commission d'aménagement et de l'énergie pour la durée de la législature.**

*[Applaudissements]*

## 11 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Selon la loi sur le droit de cité fribourgeois, la commission des naturalisations doit être composée de 5 à 11 membres, élus par l'assemblée communale ou le Conseil général et choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la Commune. Lors de la précédente législature, cette commission était formée de 5 membres du Conseil général.*

*Les groupes proposent de reconduire cette composition pour la commission des naturalisations. Ainsi, une commission de cinq membres du Conseil général sera composée de :*

- 1 PLR
- 2 PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
- 1 PDC
- 1 UDC »

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe PLR, nous avons le plaisir de présenter Madame Françoise Crausaz qui débute ce soir son premier mandat en tant que Conseillère générale. Françoise est à la retraite. Elle a exercé, pendant son activité professionnelle, la fonction d'infirmière. »*

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour la commission des naturalisations. Le groupe a le plaisir de vous présenter Madame Céline Ruffieux et Monsieur Stéphane Oberson. »*

Au nom du groupe PDC, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Le groupe PDC/Le Centre a le plaisir de vous présenter Monsieur Michaël Andrey qui fait son premier mandat au Conseil général et qui est indépendant. »*

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe UDC, je serai le membre de cette commission des naturalisations. »*

M. le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

|                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>VOTE</b>                                                                                                                            |
| Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le nombre de cinq membres pour la commission des naturalisations. |

Pour la commission des naturalisations, les partis politiques proposent les candidatures suivantes :

1. Monsieur Michaël Andrey (PDC)
2. Madame Françoise Crausaz (PLR)
3. Monsieur Stéphane Oberson (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
4. Monsieur Marc-Antoine Pittet (UDC)
5. Madame Céline Ruffieux-Morel (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)

Monsieur le Président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

**Mesdames Françoise Crausaz et Céline Ruffieux-Morel  
Messieurs Michaël Andrey, Stéphane Oberson et Marc-Antoine Pittet  
membres de la commission des naturalisations pour la durée de la législature.**

M. le Président annonce qu'il remettra la loi sur le droit de cité fribourgeois aux membres de la commission.  
*[Applaudissements]*

## 12 ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DES SPORTS ET DES GÉNÉRATIONS

---

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

*« Je vous informe que la disposition de l'art. 36 de la loi sur les communes prévoit la possibilité de constituer ou de reconduire d'autres commissions. La reconstitution de la commission de la culture, des sports et des générations doit aussi faire l'objet d'une décision du Conseil général. Durant la législature précédente, elle était composée de 7 conseillers généraux. Après concertation, les chefs de partis proposent de maintenir ce nombre pour la nouvelle législature. Ainsi, la commission sera composée de :*

- 3 PLR
- 2 PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s
- 1 membre libre présenté par le PDC
- 1 UDC »

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition et passe la parole aux représentants des groupes.

Au nom du groupe PLR, Monsieur Romain Glasson s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Nous vous présentons pour cette commission 3 membres du groupe PLR. En premier lieu, Monsieur Hugues Bosson. Il est, comme on le sait tous maintenant, le Doyen de ce Conseil général. Il a exercé pendant sa vie professionnelle le métier de ferblantier au sein d'une entreprise où il était indépendant et propriétaire. Le deuxième membre de cette commission, Maxime Charrière a été élu pour un premier mandat le 7 mars dernier. De formation, il est ingénieur HES en électronique. Pour terminer, une femme, Joséphine Uldry, élue première des viennent-ensuite. Elle a remplacé Jean-Daniel qui est ainsi au Conseil communal ce soir. Joséphine exerce la fonction d'économiste d'entreprise HES au sein d'une compagnie d'assurances. »*

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney-Savary s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour la commission culture, sports et générations notre groupe a le plaisir de vous annoncer deux nouveaux élus au Conseil général. Il s'agit de Madame Stéphanie Klaus et Monsieur Grégoire Quartenoud. »*

Au nom du groupe PDC, Monsieur Jacques Pollet s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe PDC/Le Centre, nous allons vous présenter un membre libre. C'est-à-dire qu'il n'est pas membre du Conseil général mais il fait partie de notre groupe PDC. Il s'agit de Monsieur Michel Pochon. »*

Au nom du groupe Monsieur Marc-Antoine Pittet, s'exprime en ces termes :

*« Merci Monsieur le Président. Pour le groupe UDC, nous avons le plaisir de présenter Monsieur Ralph Frossard qui est d'accord et motivé d'endosser un deuxième rôle au sein d'une deuxième commission. »*

M. le Président remercie les intervenants. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote à main levée.

**VOTE**

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, le nombre de sept membres pour la commission de la culture, des sports et des générations.

« Les candidats proposés par les partis politiques comme membres de la commission de la culture, des sports et des générations sont :

1. Monsieur Hugues Bosson (PLR)
2. Monsieur Maxime Charrière (PLR)
3. Monsieur Ralph Frossard (UDC)
4. Madame Stéphanie Klaus (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
5. Monsieur Michel Pochon (membre libre présenté par le PDC)
6. Monsieur Grégoire Quartenoud (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s)
7. Madame Joséphine Uldry (PLR) »

Monsieur le Président demande si un groupe ou un Conseiller général souhaite présenter une autre candidature ou requiert le vote par scrutin de liste. Ceci n'étant pas le cas, il proclame

***Mesdames Stéphanie Klaus et Joséphine Uldry, Messieurs Hugues Bosson, Maxime Charrière, Ralph Frossard, Michel Pochon et Grégoire Quartenoud, membres de la commission de la culture, des sports et des générations pour la durée de la législature.***

[Applaudissements]

**13 OCTROI AU CONSEIL COMMUNAL D'UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR PROCÉDER À DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES NE DÉPASSANT PAS LE MONTANT DE CHF 50'000.00 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2021**

Monsieur le Président précise qu'au début de chaque législature, le Conseil communal demande au Conseil général l'octroi d'une délégation de compétence lui permettant de conclure des transactions immobilières de faible valeur, à savoir d'un montant allant jusqu'à CHF 50'000.00. Cette pratique, qui vise à simplifier la procédure, est autorisée tant par la loi sur les communes, art. 10a, que par le règlement du Conseil général, art. 7 al. 2. Cette délégation de compétence expirant à la fin de la législature, il convient de la renouveler. Elle passe la parole à Mme la Syndique qui, au nom du Conseil communal, intervient en ces termes :

*« Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Avec la fin de législature 2016-2021 échoit également les délégations de compétences accordées par le Législatif. Or, aujourd'hui, comme depuis de nombreuses années, les transactions immobilières demandent souvent une longue préparation mais la décision se doit, parfois, d'être prise dans un laps de temps relativement court.*

*C'est pourquoi, dans la limite du montant proposé, soit CHF 50'000 en zone à bâtir et jusqu'à 5'000 m<sup>2</sup> en zone agricole et forestière, cette délégation de compétence permettra notamment au Conseil communal de réagir rapidement en cas de nécessité et d'assurer ainsi une meilleure fluidité des dossiers. Cette délégation*

*de compétence a par ailleurs aussi pour objectif d'éviter de devoir attendre une prochaine séance du Conseil général ou alors de le convoquer à une séance extraordinaire pour ne traiter que d'un simple objet. Le cas échéant, il va de soi que les projets d'envergure seront automatiquement présentés au Conseil général pour décision.*

*L'octroi de cette délégation de compétence prendra fin au 31 décembre 2021, avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2022 du règlement communal des finances, imposé par la nouvelle loi sur les finances communales, qui fixera les règles pour la suite de la législature et qui vous sera présenté à l'automne prochain. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et ouvre la discussion en passant la parole aux représentants des groupes. La parole n'étant pas demandée, il propose de passer au vote.

#### VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 30 voix, d'octroyer une délégation de compétence au Conseil communal pour procéder à des transactions immobilières jusqu'à un montant de CHF 50'000.00 en zone à bâtir et jusqu'à une limite de 5'000 m<sup>2</sup> en zone agricole et forestière, ceci jusqu'au 31 décembre 2021.

## 14 DIVERS

M. le Président invite les membres à noter les dates des prochaines séances du Conseil général. Celles-ci auront lieu les mardis, à 20 heures dans cette salle. Voici les dates et objets principaux des séances à venir :

|                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| Mardi 21 septembre 2021 | Séance de réserve selon les dossiers |
| Mardi 7 décembre 2021   | Séance du budget 2022                |

Pour les nouveaux membres et pour rappel, lors des séances du Conseil Général un ordre est à respecter pour les divers. Seront traités en premier les divers du Conseil général, dans l'ordre suivant :

- les propositions
- et les postulats  
qui doivent être remis par écrit à la secrétaire avant ou pendant la séance et qui font l'objet d'une présentation par leur auteur.
- puis les résolutions à remettre à la Présidente ou au Président à l'ouverture de la séance
- ensuite les questions qui pourront obtenir une réponse lors de la séance ou lors de la séance suivante
- et pour terminer d'éventuelles autres interventions telles des remarques, des observations, etc.

Ensuite, seront traités les divers du Conseil communal.

Sur les tables, les membres ont pu trouver les documents suivants :

- un document expliquant les différents types de procédures
- le règlement du Conseil général de Riaz ;
- la loi sur les communes ;
- le règlement d'exécution de la loi sur les communes.

M. le Président invite les membres à prendre ces documents avec eux.

Il passe la parole à Madame la Syndique pour les divers du Conseil communal :

*« Le Conseil communal s'étant constitué hier, nous n'avons, à ce stade, pas de divers. »*

Monsieur le Président demande si un membre souhaite s'exprimer dans les divers. Tel n'étant pas le cas, il repasse la parole à Madame la Syndique pour la conclusion de la séance.

Madame la Syndique termine en ces mots :

*« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,*

*M'étant déjà exprimé tout à l'heure, je réitère sincèrement mes remerciements aux élus et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction. Je n'ai pas d'autres éléments à ajouter. Merci de votre attention. »*

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique et conclut en ces mots :

*« Je vous remercie Madame la Syndique. Je ne saurais terminer cette séance sans vous remercier pour votre participation à cette séance constitutive. J'aimerais dire un merci spécial aux membres de l'administration : Madame Diana Santos et Monsieur Hugo Delabays pour l'élaboration du guide du Président et pour les nombreuses tâches effectuées dans les coulisses. Un grand merci à notre fidèle huissier, Monsieur Philippe Savary pour sa disponibilité et pour son efficacité, non seulement pour ce soir mais aussi pour toutes nos séances de groupes. Merci aux représentants de la presse pour leur présence. J'aimerais finalement vous remercier tous de la bonne collaboration et pour le bon déroulement de cette session. Comme tous les objets inscrits à l'ordre du jour de cette séance constitutive ont été traités, je clos les débats et vous remercie toutes et tous. »*

*[Applaudissements]*

La séance est levée à 21.03 heures.

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

La Secrétaire



Diana Santos



Le Président



Frédéric Blanc

Le Secrétaire au procès-verbal



Hugo Delabays

Le Président Doyen d'âge



Hugues Bosson